



## Chambre

### **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PONTET** (Département de Vaucluse)

Article L. 1612-2  
du code général des collectivités territoriales

Budget primitif 2015

Rapports n° 2015-0077  
*Contrôle n° 2015-0171*

Séance du 22 mai 2015

## **AVIS**

### **La chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-2 et L. 1612-19 ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 123-4 et suivants ;

**VU** le code des juridictions financières, notamment son article L. 232-1 ;

**VU** les lois et règlements relatifs aux budgets des centres communaux d'action sociale ;

**VU** l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 25 février 2015 confirmant le jugement par lequel le tribunal administratif de Nîmes a, le 16 octobre 2014, annulé les opérations électorales relatives aux élections municipales de mars 2014 dans la commune du Pontet ;

**VU** l'arrêté n° 201561-0051 du 2 mars 2015 par lequel le préfet du département de Vaucluse a, en application des articles L. 2121-35 et suivants du code général des collectivités territoriales, institué une délégation spéciale dans la commune du Pontet ;

**VU** la lettre du 13 mars 2015 par laquelle le préfet de Vaucluse a porté ces éléments à la connaissance de la chambre ;

**VU** la lettre du 21 avril 2015, enregistrée au greffe le 23 avril suivant, par laquelle le préfet de Vaucluse l'a saisie, en application de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, au motif que les budgets primitifs pour l'année 2015 de la commune du Pontet et de son centre communal d'action sociale n'avaient pas été adoptés au 15 avril 2015 ;

**VU** l'ensemble des pièces du dossier ;

Sur le rapport de M. Marc THOUMÉLOU, premier conseiller, rapporteur ;

**VU** les conclusions du ministère public ;

Après avoir entendu le rapporteur ;

### **SUR LA RECEVABILITE DE LA SAISINE**

**CONSIDERANT** que le préfet de Vaucluse a saisi la chambre régionale des comptes en application de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que : « *Si le budget n'est pas adopté avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, ou avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants, le représentant de l'État dans le département saisit sans délai la chambre régionale des comptes qui, dans le mois, et par un avis public, formule des propositions pour le règlement du budget. Le représentant de l'État règle le budget et le rend exécutoire. Si le représentant de l'État dans le département s'écarte des propositions de la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite. A compter de la saisine de la chambre régionale des comptes et jusqu'au règlement du budget par le représentant de l'État, l'organe délibérant ne peut adopter de délibération sur le budget de l'exercice en cours (...)* » ;

**CONSIDERANT** que ces dispositions, rendues applicables par l'article L. 1612-20 du même code aux « *établissements publics communaux* », le sont donc à un centre communal d'action sociale, qualifié d'« *établissement public administratif communal* » par l'article L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles ;

**CONSIDERANT** que, à la date du 15 avril 2015, le centre communal d'action sociale du Pontet n'avait pas adopté son budget pour l'exercice de la même année ; que l'ensemble des pièces exigées par l'article R. 1612-16 par le code général des collectivités territoriales étaient jointes au courrier de saisine du préfet, enregistré au greffe de la chambre le 23 avril 2015 ; qu'en conséquence, la saisine du préfet de Vaucluse, signée par celui-ci, doit être déclarée recevable à compter de cette date ; que c'est également à compter du 23 avril 2015 que court, en application de l'article R. 1612-8 du même code, le délai d'un mois imparti à la chambre pour formuler ses propositions, ;

### **SUR LES PROPOSITIONS DE REGLEMENT DU BUDGET**

**CONSIDERANT** qu'aux termes de l'article L. 1612-2 précité du CGCT, il appartient à la chambre de formuler des propositions en vue du règlement du budget primitif pour 2015 du centre communal d'action sociale du Pontet ; qu'en application du principe d'unité budgétaire, ces propositions doivent porter sur le budget principal ainsi que sur son budget annexe, consacré à un foyer-logement dénommé « Les Floralies » ;

**CONSIDERANT** qu'il n'appartient qu'au conseil d'administration du centre communal d'action sociale et à son président, en l'occurrence le maire du Pontet, d'opérer les choix budgétaires de cet établissement ; que, dès lors, les propositions de la chambre en vue du règlement d'un budget non voté n'ont d'autre objet que de doter cet établissement des crédits nécessaires à la conduite des affaires locales ; qu'elles doivent en conséquence se limiter à l'inscription des crédits indispensables au financement des dépenses qui, soit présentent un caractère obligatoire, soit ont déjà été acceptées dans leur principe et leur montant par les autorités susmentionnées, soit revêtent un caractère d'urgence au regard de la sécurité, de la salubrité et de la continuité du service public ;

**CONSIDERANT** que, aux termes de l'article L. 250 du code électoral, « *les conseillers municipaux proclamés élus restent en fonction jusqu'à ce qu'il ait été définitivement statué sur les réclamations* » ; que cette disposition conduit, malgré l'annulation des élections municipales de mars 2014, à regarder les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, élus en son sein par le conseil municipal conformément à l'article L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles, comme légalement investis des fonctions qu'ils ont occupées jusqu'au prononcé de la décision définitive du juge administratif, en l'occurrence du Conseil d'Etat, le 27 février 2015 ; que les décisions prises par eux ou auxquelles ils ont participé ont donc pu légalement intervenir jusqu'à cette

date et que la chambre peut, en conséquence, s'y référer pour déterminer les dépenses dont le principe et le montant ont été acceptés par le conseil d'administration ;

**CONSIDERANT** qu'il revient également à la chambre de proposer l'inscription de recettes permettant de couvrir les dépenses dont elle propose l'inscription sur la base des principes ci-dessus ;

## **1. Propositions concernant le budget principal**

### **1.1 Sur la reprise des résultats**

**CONSIDERANT** que, au jour du prononcé de la décision du Conseil d'Etat précitée, le conseil d'administration ne s'était pas encore prononcé sur le compte administratif de l'année 2014 ; que celui-ci n'était donc pas adopté à la date de la saisine de la chambre et que le deuxième alinéa de l'article L. 1612-2 précité fait obstacle à ce que cette adoption intervienne avant le règlement du budget par le représentant de l'Etat ;

**CONSIDERANT** que cette situation implique de reporter de manière anticipée au budget primitif de l'année 2015 le résultat de la section de fonctionnement et le besoin de financement de la section d'investissement de l'exercice 2014 ; qu'il y a donc lieu pour la chambre, dans le cadre de l'avis qu'elle est appelée à formuler pour le représentant de l'Etat, de se livrer elle-même à l'anticipation des résultats de l'exercice 2014 ; que, pour ce faire, et sans préjuger des décisions du conseil d'administration sur le compte administratif de cet exercice, les propositions de la chambre peuvent utilement se référer au compte de gestion pour 2014, lequel fait apparaître un déficit de la section d'investissement de 556 583 €, à inscrire au chapitre D001 (solde d'exécution négatif reporté) ; qu'il en résulte, après prise en compte des restes à réaliser justifiés auprès de la chambre, en l'occurrence 6 326 € en recettes, un besoin de financement de 550 257 €, supérieur à l'excédent de fonctionnement constaté par le compte de gestion, d'un montant de 388 096 € ; qu'il convient donc d'inscrire cette dernière somme au chapitre 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) ;

**CONSIDERANT** que, comme le relève l'avis de la chambre de ce jour relatif au budget primitif de la commune du Pontet pour l'exercice 2015, celle-ci est confrontée à une situation financière fortement dégradée à laquelle il est urgent de remédier ; qu'il en résulte la nécessité de procéder à une réduction forte et rapide de ses dépenses, lesquelles comprennent chaque année une subvention d'équilibre au centre communal d'action sociale, dont le montant, selon le compte de gestion, s'est élevé à 1 800 000 € en 2014 ; qu'il importe en conséquence à la chambre de formuler toutes les propositions permettant de limiter le montant de cette subvention en 2015 ;

### **1.2 En ce qui concerne la section de fonctionnement**

#### **a) Sur les dépenses de fonctionnement**

##### **• Sur le chapitre 011 : charges à caractère général**

**CONSIDERANT** que le centre communal d'action sociale a fourni les justifications nécessaires à l'estimation des crédits à inscrire aux articles 6132 (locations immobilières), 616 (primes d'assurance), 6225 (indemnités au comptable et aux régisseurs), 6227 (frais d'actes et de contentieux), 62871 (remboursements à la collectivité de rattachement) et 63512 (taxes foncières) ;

**CONSIDERANT** que les effets attendus des évolutions des tarifs des fournisseurs et de la consommation d'énergie conduisent à estimer à 10 000 € le montant à inscrire à l'article 60612 (énergie – électricité) ;

**CONSIDERANT** que la nécessité de limiter la subvention d'équilibre versée par la commune du Pontet, compte tenu des graves difficultés financières de celle-ci, impose au centre communal d'action

sociale d'utiliser au maximum les marges de manœuvre dont il dispose sur certains postes ; qu'il en va notamment ainsi des crédits relatifs aux articles 60631 (fournitures d'entretien), 60632 (fournitures de petit équipement) 6182 (documentation générale et technique) et 6236 (catalogues et imprimés), lesquels peuvent en conséquence être prévus en diminution par rapport aux années antérieures ;

**CONSIDERANT** que les déterminants des dépenses relevant des articles 6135 (locations mobilières), 6331 (versement de transport), 6332 (cotisations versées au FNAL), 6336 (cotisations CNFPT) et 637 (autres impôts, taxes et versements assimilés) ne devraient pas connaître de modifications substantielles en 2015, si bien que les montants à inscrire à ces articles peuvent être estimés sur la base des réalisations de l'année 2015 constatées par le compte de gestion ;

**CONSIDERANT** que les crédits à inscrire aux articles 60611 (eau et assainissement), 60622 (carburants), 60623 (alimentation), 60628 (autres fournitures non stockées), 60636 (vêtements de travail), 6064 (fournitures administratives), 614 (charges locatives de copropriété), 61551 (matériel roulant), 61558 (autres biens mobiliers), 6156 (maintenance), 6188 (autres frais divers), 6228 (divers), 6232 (fêtes et cérémonies), 6261 (frais d'affranchissement), 6262 (frais de télécommunications) et 627 (services bancaires et assimilés) peuvent être estimés au regard de la moyenne des réalisations des trois exercices précédents ;

**CONSIDERANT** qu'aucun élément ne justifie l'inscription d'une dépense prévisionnelle sur les autres articles de ce chapitre ;

**CONSIDERANT** qu'il y a donc lieu de proposer un montant total de 339 000 € pour le chapitre 011, répartis entre les articles selon le tableau annexé au présent avis ;

- **Sur le chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés**

**CONSIDERANT** que les crédits de l'article 64111 (rémunération principale) seront, en 2015 et par rapport à ceux effectivement consommés en 2014, d'une part, réduits par les économies générées par le départ de deux agents et, d'autre part, augmentés de la somme des surcoûts entraînés par la revalorisation indiciaire des agents de catégorie C et par les avancements d'échelon accordés à certains membres du personnel ; que l'ensemble de ces éléments conduit la chambre à proposer d'inscrire sur cet article 1 232 000 € ;

**CONSIDERANT** que l'établissement n'a pas pu fournir de délibération du conseil d'administration permettant de justifier le versement, en juin et en décembre, d'une « *indemnité de fin d'année* » ; que la régularité d'une telle indemnité est d'ailleurs subordonnée, par l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, à sa mise en place avant l'entrée en vigueur de ladite loi, ce que le centre communal d'action sociale n'est pas non plus en mesure d'établir ; que la chambre estime donc qu'une présomption d'irrégularité pèse sur l'indemnité de fin d'année ; qu'elle en déduit qu'il n'y a pas lieu de procéder à son versement ; que, s'agissant de l'exercice 2015, le premier versement semestriel de cette prime pourrait intervenir avant l'arrêt du budget primitif par le représentant de l'Etat sur la base du présent avis mais qu'il conviendrait à tout le moins de ne pas procéder au paiement du solde en décembre ;

**CONSIDERANT** que l'esprit des primes individuelles comme les graves difficultés financières de la collectivité de rattachement s'opposent à ce que leur octroi se fasse quasi-systématiquement à un niveau proche du maximum autorisé par la réglementation ; que les crédits destinés à financer ces primes individuelles doivent plutôt être calculés sur la base du coefficient multiplicateur médian prévu par la réglementation ;

**CONSIDERANT** que l'examen des autres indemnités attribuées aux membres du personnel et les développements ci-dessus conduisent la chambre à proposer d'inscrire à l'article 64118 un montant de 271 200 € selon une répartition, donnée à titre indicatif, synthétisée dans le tableau suivant :

Indemnité	Indemnité d'exercice	Prime de	Indemnité de	Autres
-----------	----------------------	----------	--------------	--------

d'administration et de technicité	des missions des préfectures	fonctions et de résultats	fin d'année	indemnités
67 100 €	42 100 €	17 000 €	79 000 €	66 000 €

**CONSIDERANT** que le montant à inscrire à l'article 64131 (rémunérations) peut être fixé par référence aux réalisations de l'exercice 2014 constatées par le compte de gestion ; qu'il convient cependant d'en retrancher 8 000 € correspondant à des gratifications qui n'ont pu être justifiées ; qu'il est donc proposé d'y inscrire 469 000 € ;

**CONSIDERANT** que la prise en compte des crédits de tous les autres articles, estimés à la lumière des justifications fournies par la collectivité, des conséquences des propositions ci-dessus, notamment sur les montants des cotisations sociales, et des résultats des exercices précédents, conduit à proposer un montant total de 2 702 100 € pour le chapitre 012, répartis entre les articles selon le tableau figurant à l'annexe 1 du présent avis ;

- **Sur le chapitre 65 : autres charges de gestion courante**

**CONSIDERANT** que seul l'article 6561 (secours d'urgence) peut appeler l'inscription de crédits ; que le montant de ceux-ci peut être estimé à 2 500 € ;

- **Sur le chapitre 66 : charges financières**

**CONSIDERANT** que les justifications fournies par la collectivité, et notamment l'état de la dette, conduisent à proposer l'inscription de 97 923 € pour l'article 66111 (intérêts réglés à l'échéance) et de - 3 804 € pour l'article 66112 (intérêt - rattachement des ICNE) ; qu'aucun autre article n'appelant de crédits provisionnels, il y a donc lieu de proposer d'inscrire 94 119 € sur le chapitre 66 ;

- **Sur le chapitre 67 : charges exceptionnelles**

**CONSIDERANT** qu'aucun élément ne justifie l'inscription de crédits destinés au financement de charges exceptionnelles ;

- **Sur le chapitre 68 : dotations aux amortissements**

**CONSIDERANT** que les justifications fournies par la collectivité conduisent à proposer un montant total de 26765 € pour le chapitre 68 ;

## **b) Sur les recettes de fonctionnement**

- **Sur le chapitre 013 : atténuation de charges**

**CONSIDERANT** que les services du centre communal d'action sociale anticipent 247 400 € de remboursements de rémunérations, relevant de l'article 6419 (remboursement sur rémunération de personnel), à verser par la commune du Pontet ; que cette prévision ne repose cependant sur aucune justification précise, et notamment sur aucune décision formelle des autorités de l'établissement ou de la commune ; que la chambre ne saurait donc proposer d'inscrire de crédits audit article ;

**CONSIDERANT**, en revanche, qu'il y a lieu de prévoir des crédits à l'article 6459 (remboursements sur charges de sécurité sociale et prévoyance) ; que ceux-ci peuvent être estimés sur la base de la moyenne des trois derniers exercices, soit 7 000 € ; qu'aucun élément ne permettant d'attendre de recettes sur d'autres articles, c'est ce montant qu'il est proposé d'inscrire au chapitre 013 ;

- **Sur le chapitre 70 : produits des services, du domaine et ventes**

**CONSIDERANT** que la moyenne des résultats des trois exercices précédents permet d'attendre 7 500 € à l'article 7031 (concessions dans les cimetières) ; que la même moyenne, pondérée par une

légère baisse constatée au cours des quatre premiers mois de l'année 2015, conduit à proposer l'inscription de 423 000 € à l'article 706 (prestations de services) ; que le montant proposé pour l'ensemble du chapitre 70 est donc de 430 500 € ;

- **Sur le chapitre 74 : dotations, subventions, participations**

**CONSIDERANT** que, sur la base des réalisations du dernier exercice constatées par le compte de gestion, des sommes de 269 000 € et 70 500 € peuvent être respectivement inscrites sur les articles 7473 (participations du département) et 748 (participations caisses de retraite) ;

**CONSIDERANT** que les recettes à attendre sur l'article 7478 (participation CAF) ont été notifiées au centre communal d'action sociale par le directeur départemental de la caisse d'allocations familiales et totaliseront 345 124 € ;

**CONSIDERANT** que, sur la base de l'ensemble des autres propositions formulées par la chambre dans le cadre du présent avis, la subvention d'équilibre à verser par la collectivité de rattachement s'élève à 1 877 000 € ; qu'il y a donc lieu d'inscrire cette somme à l'article 7474 (subvention de la commune) ;

**CONSIDERANT** que, en l'absence d'autres recettes à attendre sur la chapitre 74, le montant à inscrire sur celui-ci s'élève donc à 2 561 624 € ;

- **Sur le chapitre 75 : autres produits de gestion courante**

**CONSIDERANT** que la quasi-stabilité de l'indice de référence des loyers permet d'attendre, sur l'article 752 (revenus des immeubles), un produit quasiment identique à celui constaté en 2014 par le compte de gestion ; que ce produit prévisionnel peut donc être estimé à 287 000 € ; que la prise en compte du remboursement de la taxe des ordures ménagères par le budget annexe des Floralies, estimé à 9 000 € sur la base du montant 2014, conduit à inscrire 296 000 € sur l'ensemble du chapitre 75 ;

- **Sur le chapitre 76 : produits financiers**

**CONSIDERANT** qu'aucun élément ne laisse présager la perception de produits financiers au cours de l'exercice 2015 ;

- **Sur le chapitre 77 : produits exceptionnels**

**CONSIDERANT** que la moyenne des trois exercices précédents conduit à proposer l'inscription de 8 500 € à l'article 7788 (produits exceptionnels divers) ; qu'aucun élément ne laissant présager la perception d'autres produits exceptionnels en 2015, c'est ce montant qu'il est proposé d'inscrire pour l'ensemble du chapitre 77 ;

### **1.3 En ce qui concerne la section de d'investissement**

#### **a) En ce qui concerne les dépenses**

- **Sur le chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées**

**CONSIDERANT** que les justifications fournies par la collectivité, et notamment l'état de la dette, conduisent à proposer, sur ce chapitre, l'inscription de crédits au seul article 1641 (emprunts en euros), pour un montant de 164 130 € ;

- **Sur le chapitre 21 : immobilisations corporelles**

**CONSIDERANT** que les services du centre communal d'action sociale ont prévu l'inscription de 38 000 € à l'article 2131 (bâtiments publics) ; que cette attente trouve une justification dans une

délibération du conseil d'administration en date du 8 septembre 2014 prévoyant un versement de 37 955,46 € au budget annexe des Floralies ; que, cependant, ce versement participe d'un plan de financement plus global que la chambre, pour les raisons indiquées plus loin dans le cadre des propositions relatives audit budget annexe, n'a pas retenu ; qu'il n'y a donc pas lieu de procéder à l'inscription de ces crédits à l'article 2131 ;

**CONSIDERANT** que le remplacement d'appareils électroménagers au sein de crèches relevant du centre communal d'action sociale justifie, pour des raisons de sécurité, l'inscription de 5 500 € à l'article 2184 (mobilier) ; qu'il n'appartient pas à la chambre, dans le cadre de propositions limitées aux dépenses strictement nécessaires au bon fonctionnement du service public, de proposer, comme le sollicitent les services de l'établissement, l'inscription de crédits destinés à l'acquisition de mobilier de distraction ; que, dès lors, la somme à inscrire au chapitre 21 doit se limiter à 5 500 € ;

## **b) En ce qui concerne les recettes**

**CONSIDERANT** que le conseil d'administration du centre communal d'action sociale avait, par délibération en date du 13 mars 2012, autorisé le président ou le vice-président à signer un mandatement auprès d'agences immobilières pour la vente d'un appartement situé rue Alphonse Daudet ; que cette initiative a été reprise par les autorités de l'établissement en octobre 2014, par la demande d'une nouvelle estimation de la part des services des domaines, dont un premier avis rendu en 2012 était devenu caduc, et par un mandat de vente donné par le président à une agence immobilière ; que, ce faisant, ces autorités ont manifesté clairement leur intention de céder le bien immobilier en question ; que le prix de 160 000 € qu'elles en réclament, figurant sur le mandat de vente précité, semble réaliste au regard de l'avis des services des domaines d'octobre 2014, qui l'a estimé à environ 165 000 € ; que le produit espéré par le président de l'établissement, en l'occurrence 160 000 €, peut donc être inscrit au compte 024 (produits des cessions d'immobilisation) ;

**CONSIDERANT** que les justificatifs fournis sur les dépenses éligibles au FCTVA conduit à les estimer à 7 485 €, auxquels s'ajoutent 6 326 de restes à réaliser également justifiés ; que, dès lors, il est proposé d'inscrire 13 826 € à l'article 10222 ;

**CONSIDERANT** que l'état des dotations aux amortissements justifie l'inscription de 26 765 € de recettes d'ordre ;

**CONSIDERANT** qu'aucun élément ne permet de prévoir d'autres recettes pour la section d'investissement ;

## **2. Propositions concernant le budget annexe des Floralies**

**CONSIDERANT** que, par deux délibérations en date du 8 septembre 2014 et du 25 février 2015, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale a approuvé une opération de rénovation du foyer logement des Floralies ; que le plan de financement de cette opération prévoit deux prêts dont le principe a été approuvé par les organismes sollicités ; que toutes ses modalités de mise en œuvre n'ont cependant pas été précisées, en particulier en ce qui concerne un éventuel remboursement par le budget annexe des annuités des emprunts versées par le budget principal ; que le premier a certes prévu une augmentation des loyers qu'il verse au second à hauteur du montants desdites annuités, mais de manière unilatérale, sans que les gestionnaires du budget principal, qui ne l'avaient d'ailleurs pas prise en compte dans leurs prévisions budgétaires, en aient été informés et dans des conditions que la chambre ne sauraient cautionner ; que la prise en compte de ce plan de financement impliquerait des écritures tant en recettes qu'en dépenses, et donc des arbitrages sur celles-ci qui n'ont pas tous été rendus par les autorités de l'établissement et sur lesquels il n'appartient pas à la chambre de se prononcer ; que, nonobstant son approbation par le conseil d'administration, ce plan de financement ne peut donc être repris pour l'élaboration de propositions dans le cadre du présent avis ;

**CONSIDERANT**, en revanche, que, malgré l'absence de délibération du conseil d'administration, la demande d'inscription de 61 213 € formulée par les services pour des travaux de rénovation de la climatisation du foyer, nécessaires à la bonne mise en œuvre d'un plan canicule, est justifiée par des considérations de sécurité ; qu'il est donc proposé d'inscrire ce montant au chapitre 23 (immobilisations en cours) ;

**CONSIDERANT** que les montants à inscrire au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) doivent donner lieu à une répartition entre les articles et non, comme le pratique l'établissement, être concentrés sur l'article 64111 (rémunérations principales) ; qu'il conviendrait, par ailleurs, comme pour le budget principal et pour les mêmes raisons, de ne pas procéder au second versement de l'indemnité de fin d'année pour 2015, ce qui conduit à proposer de réduire en conséquence le montant à inscrire à l'article 64118 ;

**CONSIDERANT** que les justifications fournies par la collectivité sur les autres chapitres conduisent à proposer l'inscription des montants tels que figurant à l'annexe 2 du présent avis ;

## PAR CES MOTIFS

- Article 1** **DECLARE** recevable la saisine du préfet de Vaucluse ;
- Article 2** **PROPOSE** au préfet de Vaucluse de régler le budget primitif pour 2015 du centre communal d'action sociale du Pontet conformément au tableau figurant à l'annexe 1, pour le budget principal, et à l'annexe 2, pour le budget annexe ;
- Article 3** **DIT** que le présent avis sera notifié au préfet de Vaucluse, au président du conseil d'administration du centre communal d'action sociale du Pontet et transmis pour information au comptable de l'établissement, sous couvert du directeur départemental des finances publiques de Vaucluse ;
- Article 4** **RAPPELLE** que le conseil d'administration doit être tenu informé, dès sa plus proche réunion, du présent avis, conformément aux dispositions de l'article L. 1612-19 susvisé du code général des collectivités territoriales.

**Fait et délibéré en la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le vingt-deux mai deux mil quinze.**

Présents : M. Louis Vallernaud, président de la chambre, président de séance, M. Daniel Gruntz, président de section, M. Patrick Caiani, président de section assesseur, M. Renan Mégy, conseiller, et M. Marc Thoumelou, premier conseiller, rapporteur.

**Le conseiller-rapporteur,**

**Le président,**

**Marc Thoumelou**

**Louis Vallernaud**

**ANNEXE 1 :**  
**PROPOSITIONS CONCERNANT**  
**LE BUDGET PRINCIPAL**

### Proposition de budget

CCAS - CIAS - Centre communal et intercommunal d'action sanitaire et sociale (BP) - PONTET (LE ) (n° SIRET : 26840077700051)

- Exercice 2015 -

#### Section de fonctionnement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	339 000 €	013	Atténuations de charges	7 000 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 702 100 €	70	Produits des services, du domaine et ventes...	430 500 €
014	Atténuation de produits	0 €	73	Impôts et taxes	0 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 656)	2 500 €	74	Dotations et participations	2 561 624 €
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0 €	75	Autres produits de gestion courante	296 000 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 043 600 €</b>	<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>3 295 124 €</b>
66	Charges financières	94 119 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	77	Produits exceptionnels	8 500 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0 €	78	Reprises provisions semi-budgétaires	0 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0 €			
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 137 719 €</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>3 303 624 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	139 140 €			
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	26 765 €	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct	0 €	043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct	0 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>165 905 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 303 624 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>3 303 624 €</b>
<b>D002</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>0 €</b>	<b>R002</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées</b>		<b>3 303 624 €</b>	<b>TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>3 303 624 €</b>

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>165 905 €</b>
---	------------------

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0 €	13	Subventions d'investissement (hors 138)	0 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €
21	Immobilisations corporelles	5 500 €	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	204	Subventions d'équipement versées	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>5 500 €</b>	22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
			23	Immobilisations en cours	0 €
				<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0 €</b>
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)	13 826 €
13	Subventions d'investissement	0 €	1068	Excédent de fonct. capitalisés	388 096 €
16	Emprunts et dettes assimilées	164 130 €	138	Autres subv. d'invest non transférables	0 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	18	Compte de liaison: affectation à...	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €
020	Dépenses imprévues	0 €	27	Autres immobilisations financières	0 €
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>164 130 €</b>	024	Produits des cessions d'immobilisations	160 000 €
				<b>Total des recettes financières</b>	<b>561 922 €</b>
45...1	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	45...2	Total des opé. pour compte de tiers	0 €
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>169 630 €</b>		<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>561 922 €</b>
040	Opé.d'ordre de transfert entre sections	0 €	021	Virement de la section de fonctionnement	139 140 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	26 765 €
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0 €</b>	041	Opérations patrimoniales	0 €
				<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>165 905 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>169 630 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>727 827 €</b>
<b>D001</b>	<b>Solde d'exécution négatif reporté</b>	<b>556 583 €</b>	<b>R001</b>	<b>Solde d'exécution positif reporté</b>	<b>0 €</b>
	<b>TOTAL des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>726 213 €</b>		<b>TOTAL des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>727 827 €</b>

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>165 905 €</b>
---	------------------

Article	Fonctionnement - Dépenses	Montant
60611	Eau et assainissement	4 000,00
60612	Énergie - Électricité	10 000,00
60622	Carburants	4 500,00
60623	Alimentation	88 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	500,00
60631	Fournitures d'entretien	4 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	20 000,00
60636	Vêtements de travail	100,00
6064	Fournitures administratives	6 500,00
6132	Locations immobilières	1 900,00
6135	Locations mobilières	3 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 500,00
61551	Matériel roulant	3 000,00
61558	Autres biens mobiliers	18 000,00
6156	Maintenance	3 000,00
616	Primes d'assurance	44 200,00
6182	Documentation générale et technique	2 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	500,00
6188	Autres frais divers	1 500,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 700,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00
6228	Divers	4 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	100,00
6236	Catalogues et imprimés	400,00
6261	Frais d'affranchissement	9 500,00
6262	Frais de télécommunications	7 800,00
627	Services bancaires et assimilés	600,00
62871	A la collectivité de rattachement (12)	68 000,00
63512	Taxes foncières	10 500,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	7 200,00
011	Charges à caractère général	339 000,00
6331	Versement de transport	30 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 500,00
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	17 000,00
64111	Rémunération principale	1 232 000,00
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	29 500,00
64118	Autres indemnités	271 200,00
64131	Rémunérations	469 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	279 200,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	343 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	11 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 000,00

6488	Autres charges	1 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 702 100,00
014	Atténuation de produits	-
65	Autres charges de gestion courante (sauf 656)	2 500,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	97 923,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	- 3 804,00
66	Charges financières	94 119,00
67	Charges exceptionnelles	-
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	26 765,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	-
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	26 765,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	-
Article	Fonctionnement - Recettes	Montant
6 459	Remboursements sur rémunérations du personnel	7 000,00
013	Atténuation de charges	7 000,00
7031	Concessions et redevances funéraires	7 500,00
706	Prestations de services	423 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	430 500,00
73	Impôts et taxes	-
7473	Départements	269 000,00
7474	Communes	1 877 000,00
7478	Autres organismes	345 123,84
748	Autres attributions et participations	70 500,00
74	Dotations et participations	2 561 623,84
752	Revenus des immeubles	287 000,00
758	Produits divers de gestion courante	9 000,00
75	Autres produits de gestion courante	296 000,00
76	Produits financiers	-
7788	Produits exceptionnels divers	8 500,00
77	Produits Exceptionnels	8 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	-
	Non trouvé	-
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	-
Article	Investissement - Dépenses	Montant
010	Stocks	-
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-
204	Subventions d'équipement versées	-
2184	Mobilier	5 500,00
21	Immobilisations corporelles	5 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	-
23	Immobilisations en cours	-
10	Dotations, fond divers et réserves	-
13	Subventions d'investissement	

		-
1641	Emprunts en euros	164 130,00
16	Emprunts et dettes assimilées	164 130,00
18	Compte de liaison: affectation à...	-
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	-
27	Autres immobilisations financières	-
45	Total des opé. pour compte de tiers	-
041	Opérations patrimoniales	0,00
Article	Investissement - Recettes	Montant
010	Stocks	-
13	Subventions d'investissement (hors 138)	-
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	-
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-
204	Subventions d'équipement versées	-
21	Immobilisations corporelles	-
22	Immobilisations reçues en affectation	-
23	Immobilisations en cours	-
10222	F.C.T.V.A.	13 826,00
10	Dotations, fond divers et réserves (hors 1068)	13 826,00
138	Autres subv. d'invest non transférables	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	-
18	Compte de liaison: affectation à...	-
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	-
27	Autres immobilisations financières	-
024	Produits des cessions d'immobilisations	160 000,00
45	Total des opé. pour compte de tiers	-
042	Opérations patrimoniales	26 765,00

### Résultats

CCAS - CIAS - Centre communal et intercommunal d'action sanitaire et sociale (BP) - PONTET (LE ) (n° SIRET : 26840077700051)

- Exercice 2015 -

En euros	2012		2013		2014	
	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
Résultats N-1	-77 538,11	207 993,44	-360 048,76	370 967,07	-486 418,37	283 501,49
Affectation		-77 538,11		0,00		-67 000,00
A reporter	-77 538,11	130 455,33	-360 048,76	370 967,07	-486 418,37	216 501,49
Report	-77 538,11	130 455,33	-360 048,76	370 967,07	-486 418,37	216 501,49
Recettes	1 340 716,07	3 359 806,41	30 466,30	3 197 473,58	88 255,73	3 334 389,49
Dépenses	-1 623 226,72	-3 119 294,67	-156 835,91	-3 284 939,16	-158 420,11	-3 162 794,99
Résultats de l'exercice	-282 510,65	240 511,74	-126 369,61	-87 465,58	-70 164,38	171 594,50
Résultats cumulés	-360 048,76	370 967,07	-486 418,37	283 501,49	-556 582,75	388 095,99
Fonds de roulement	10 918,31		-202 916,88		-168 486,76	

Affectation du résultat	2015
Résultat d'investissement	-556 582,75
+ Restes à réaliser en recettes	6 326,00
- Restes à réaliser en dépenses	
= Besoin de financement	-550 256,75
Résultat de fonctionnement	388 095,99
Réserves (1068)	388 095,99
Report de fonctionnement	0,00

**ANNEXE 2 :**  
**PROPOSITIONS CONCERNANT**  
**LE BUDGET ANNEXE**  
**DES FLORALIES**

## FOYER LOGEMENT LES FLORALIES

### PRESENTATION DES CHARGES ET DES PRODUITS PAR GROUPES FONCTIONNELS

Foyer-Logement (BA) - PONTET (LE) (n° SIRET : 26840077700036)

#### Section d'exploitation - Dépenses

<b>GRUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE</b>		2013	Budget 2014	Propositions
<b><i>ACHATS</i></b>				
601	Achats stockés de matières premières et fournitures	0 €	0 €	0 €
602	Achats stockés ; autres approvisionnements	0 €	0 €	0 €
603	Variation des stocks	0 €	0 €	0 €
606	Achats non stockés de matières et fournitures	220 463 €	221 935 €	235 500 €
607	Achats de marchandises	0 €	0 €	0 €
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement	0 €	0 €	0 €
713	Variation des stocks, en cours de production, produits	0 €	0 €	0 €
<b><i>SERVICES EXTERIEURS</i></b>				
6111	Prestations à caractère médical	0 €	0 €	0 €
6112	Prestations à caractère médico-social	2 392 €	5 992 €	10 000 €
6118	Autres prestations de service	0 €	0 €	0 €
<b><i>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</i></b>				
625	Déplacements, missions et réceptions	109 €	600 €	400 €
626	Frais postaux et frais de télécommunications	1 927 €	3 100 €	2 500 €
6287	Remboursement de frais	0 €	0 €	0 €
6288	Autres	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL GRUPE I</b>		<b>224 891 €</b>	<b>231 626 €</b>	<b>248 400 €</b>

<b>GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL</b>		2013	Budget 2014	Propositions
641	Rémunérations du personnel non médical	322 976 €	337 595 €	308 753 €
642	Rémunération du personnel médical	0 €	0 €	0 €
643	Personnes handicapées	0 €	0 €	0 €
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	110 593 €	127 389 €	127 389 €
646	Personnes handicapées	0 €	0 €	0 €
647	Autres charges sociales	1 144 €	1 558 €	1 300 €
648	Autres charges de personnel	2 259 €	2 604 €	2 604 €
<b>TOTAL GROUPE II</b>		<b>436 972 €</b>	<b>469 146 €</b>	<b>440 046 €</b>

<b>GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE</b>		2013	Budget 2014	Propositions
612	Redevances de crédit-bail	0 €	0 €	0 €
6132	Locations immobilières	194 600 €	200 000 €	200 000 €
6135	Locations mobilières	1 105 €	1 320 €	2 300 €
614	Charges locatives et de copropriété	0 €	0 €	0 €
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	15 026 €	9 545 €	9 546 €
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	4 897 €	11 455 €	13 000 €
6156	Maintenance	10 683 €	11 000 €	16 000 €
616	Primes d'assurances	4 286 €	4 500 €	5 200 €
617	Etudes et recherches	2 022 €	0 €	0 €
618	Divers	2 619 €	2 731 €	2 300 €
623	Publicité, publications, relations publiques	0 €	100 €	100 €
627	Services bancaires et assimilés	0 €	0 €	0 €
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	0 €	0 €	0 €
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	8 888 €	9 000 €	9 000 €

<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>				
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	0 €	0 €	0 €
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0 €	0 €	0 €
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	0 €	0 €	0 €
657	Subventions	0 €	0 €	0 €
658	Charges diverses de gestion courante	0 €	0 €	0 €
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
66	CHARGES FINANCIERES	0 €	0 €	0 €
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0 €	0 €	0 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0 €	0 €	0 €
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0 €	0 €	0 €
678	Autres charges exceptionnelles	0 €	0 €	0 €
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS</b>				
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	7 081 €	5 020 €	4 500 €
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0 €	0 €	0 €
686	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges financières	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL GROUPE III</b>		251 207 €	254 671 €	261 946 €
<b>TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)</b>		913 070 €	955 443 €	950 392 €

		2013	Budget 2014	Report
002	Déficit de la section d'exploitation reporté	46 300 €	0 €	0 €
005	Amortissements comptables excédentaires différés	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>959 370 €</b>	<b>955 443 €</b>	<b>950 392 €</b>

### PRESENTATION DES CHARGES ET DES PRODUITS PAR GROUPES FONCTIONNELS

Foyer-Logement (BA) - PONTET (LE ) (n° SIRET : 26840077700036)

#### Section d'exploitation - Recettes

<b>GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION</b>		2013	Budget 2014	Propositions
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD)	755 656 €	755 216 €	755 471 €
732	Produits à la charge de l'Etat	0 €	0 €	0 €
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD)	0 €	0 €	0 €
734	Produits à la charge de l'utilisateur (hors EHPAD)	0 €	0 €	0 €
735	Produits des EHPAD - secteur des personnes âgées	0 €	0 €	0 €
7351	<i>Produits à la charge de l'assurance maladie</i>	0 €	0 €	0 €
7352	<i>Produits à la charge du département</i>	0 €	0 €	0 €
7353	<i>Produits à la charge de l'utilisateur</i>	0 €	0 €	0 €
738	Produits à la charge d'autres financeurs	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL GROUPE I</b>		<b>755 656 €</b>	<b>755 216 €</b>	<b>755 471 €</b>

<b>GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION</b>		2013	Budget 2014	Propositions
70	Produits sauf 7082	185 793 €	189 613 €	169 958 €
70828	<i>Autres participations forfaitaires des usagers</i>	0 €	0 €	0 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 127 €	8 400 €	8 400 €
619	Rabais, remises, ristournes obtenus sur services extérieurs	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL GROUPE II</b>		198 049 €	198 013 €	178 358 €
<b>GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES</b>		2013	Budget 2014	Propositions
76	Produits financiers	0 €	0 €	0 €
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0 €	0 €	0 €
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	0 €	0 €	0 €
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0 €	0 €	0 €
777	Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	2 215 €	2 215 €	2 215 €
778	Autres produits exceptionnels	3 450 €	0 €	0 €
<b>AUTRES PRODUITS</b>				
781	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation)	0 €	0 €	0 €
796	<i>Transfert de charges financières</i>	0 €	0 €	0 €
797	<i>Transfert de charges exceptionnelles</i>	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL GROUPE III</b>		5 664 €	2 215 €	2 215 €
<b>TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)</b>		959 370 €	955 443 €	936 043 €

		2013	Budget 2014	Report
002	Excédent de la section d'exploitation reporté	0 €	0 €	14 349 €
005	Amortissements comptables excédentaires différés	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>959 370 €</b>	<b>955 443 €</b>	<b>950 392 €</b>

**PRESENTATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Foyer-Logement (BA) - PONTET (LE ) (n° SIRET : 26840077700036)

**Section d'investissement - Emplois**

		2013	Budget 2014	Propositions
<b><i>Réduction des fonds propres ou reprise sur apports</i></b>				
10	APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES	0 €	0 €	0 €
1161	Amortissements comptables excédentaires différés	0 €	0 €	0 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 215 €	2 215 €	2 215 €
<b><i>Reprises</i></b>				
14	Provisions réglementées (sauf 1412 Provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR dotation par financement de l'autorité de tarification)	0 €	0 €	0 €
15	PROVISIONS	0 €	0 €	0 €
<b><i>Remboursement des dettes financières</i></b>				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	10 207 €	15 000 €	15 000 €
17	DETTE RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	0 €	0 €	0 €
<b><i>Compte de liaison investissement</i></b>				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BUDGETS ANNEXES REGIES NON PERSONNALISEES)	0 €	0 €	0 €
<b><i>Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé</i></b>				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0 €	5 042 €	2 203 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 390 €	7 452 €	11 500 €
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	0 €	0 €	0 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0 €	8 369 €	61 213 €
<b><i>Autres</i></b>				
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>		<b>16 811 €</b>	<b>38 077 €</b>	<b>92 131 €</b>

		2013	Budget 2014	Report
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (déficit)	0 €	0 €	0 €
004	Amortissements comptables excédentaires différés	0 €	0 €	0 €
003	Excédent prévisionnel d'investissement	26 237 €	0 €	72 631 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>43 048 €</b>	<b>38 077 €</b>	<b>164 762 €</b>

**PRESENTATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Foyer-Logement (BA) - PONTET (LE ) (n° SIRET : 26840077700036)

**Section d'investissement - Ressources**

		2013	Budget 2014	Propositions
<b><i>Augmentation des fonds propres</i></b>				
10	APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES	0 €	16 335 €	72 631 €
1161	Amortissements comptables excédentaires différés	0 €	0 €	0 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €
<b><i>Dotations aux provisions</i></b>				
14	Provisions réglementées (sauf 1412 Provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR dotation par financement de l'autorité de tarification)	0 €	0 €	0 €
15	PROVISIONS	0 €	0 €	0 €
<b><i>Augmentation des dettes financières</i></b>				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	12 190 €	15 000 €	15 000 €
17	DETTE RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	0 €	0 €	0 €
<b><i>Compte de liaison investissement</i></b>				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BUDGETS ANNEXES REGIES NON PERSONNALISEES)	0 €	0 €	0 €

<b>Immobilisations (sorties)</b>				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0 €	0 €	0 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0 €	0 €	0 €
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	0 €	0 €	0 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0 €	0 €	0 €
24	IMMOBILISATIONS AFFECTEES, CONCEDEES OU MISES A DISPOSITION	0 €	0 €	0 €
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	0 €	0 €	0 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0 €	0 €	0 €
<b>Autres</b>				
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	7 081 €	6 742 €	4 500 €
29	DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS	0 €	0 €	0 €
39	DEPRECIATIONS DES STOCKS ET EN COURS	0 €	0 €	0 €
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0 €	0 €	0 €
49	DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS	0 €	0 €	0 €
59	DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS	0 €	0 €	0 €

<b>TOTAL</b>	19 271 €	38 077 €	92 131 €
--------------	----------	----------	----------

	2013	Budget 2014	Report	
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)	23 777 €	0 €	72 631 €
004	Amortissements comptables excédentaires différés	0 €	0 €	0 €
007	Déficit prévisionnel d'investissement	0 €	0 €	0 €

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>43 048 €</b>	<b>38 077 €</b>	<b>164 762 €</b>
----------------------	-----------------	-----------------	------------------

### **Détail des propositions**

		<b>Propositions</b>
60611	Eau et assainissement	7 000
60612	Energie, électricité	35 000
60613	Chauffage	52 000
60621	Combustibles et carburants	1 000
60622	Produits d'entretien	7 000
60623	Fournitures d'atelier	22 300
60624	Fournitures administratives	4 000
606268	Autres fournitures hôtelières	3 000
6063	Alimentation	90 000
6066	Fournitures médicales	200
6068	Autres achats non stockés de matières et fournitures	14 000
6112	Prestations à caractère médico-social	10 000
6132	Locations immobilières	200 000
6135	Locations mobilières	2 300
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	9 546
61558	Autres matériels et outillages	13 000
61561	Informatique	16 000
6163	Assurance transport	1 300
6165	Responsabilité civile	1 700
6167	Assurances capital - décès "titulaires"	2 200
6182	Documentation générale et technique	2 300
623	Publicité, publications, relations publiques	100
6257	Réceptions	400
6261	Frais d'affranchissements	500
6262	Frais de télécommunication	2 000
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	9 000
64111	Rémunération principale	246 000
64131	Rémunérations	1 753
6416	Emplois d'insertion	61 000
64511	Cotisations à l'U -R -S -S -	51 507

	A -F	
64513	Cotisations aux caisses de retraite	2 714
64515	Cotisations à la C -N -R -A -C -L	72 387
64518	Cotisations aux autres organismes sociaux	781
6475	Médecine du travail	1 300
6488	Autres charges diverses de personnel	2 604
68111	Immobilisations incorporelles	4 500
<b>Recettes fonctionnement</b>		
706	Prestations de services	161 310
7088	Autres produits d'activités annexes	8 648
7318	Autres secteurs	755 471
7588	Autres produits divers de gestion courante	8 400
777	Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	2 215
<b>recettes investissement</b>		
10682	Excédents affectés à l'investissement	72 631
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 000
28153	Installations à caractère spécifique	197
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	72
28184	Mobilier	4 231
001	Résultat d'investissement cumulé (excédent)	72 631
<b>dépenses investissement</b>		
13988	Autres subventions	2 215
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 000
2013	Frais d'évaluation	2 203
23	Installations générales ; agencements; aménagements des constructions	61 213

2153	Installations à caractère spécifique	2 500
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	9 000

**- Résultats**

Foyer-Logement (BA) - PONTET (LE) (n° SIRET : 26840077700036)

- Exercice 2015 -

En euros	2012		2013		2014	
	Investissement	Exploitation	Investissement	Exploitation	Investissement	Exploitation
Résultats N-1	18 126,69	51 548,32	23 777,06	28 027,36	26 237,03	74 327,49
Affectation		-4 000,00		0,00		-47 039,44
A reporter	18 126,69	47 548,32	23 777,06	28 027,36	26 237,03	27 288,05
Report	18 126,69	7 548,32	23 777,06	28 027,36	26 237,03	27 288,05
Recettes	23 188,99	944 453,12	19 270,63	959 370,17	60 942,44	942 932,61
Dépenses	-17 538,62	-923 974,08	-16 810,66	-913 070,04	-14 548,95	-883 240,35
Résultats de l'exercice	5 650,37	20 479,04	2 459,97	46 300,13	46 393,49	59 692,26
Résultats cumulés	23 777,06	28 027,36	26 237,03	74 327,49	72 630,52	86 980,31
Fonds de roulement	51 804,42		100 564,52		159 610,83	